

# La charte objectif 2025



Parc  
naturel  
régional  
du Pilat



# La charte, le guide des actions dans un Parc

De 2013 à 2025, la charte décrit le projet de territoire pour le Pilat. En cinq axes, elle propose des règles du jeu communes aux collectivités qui composent le syndicat mixte du Parc et à l'État, pour le développement durable du massif.

Le texte, après un long processus de concertation et une enquête publique, est approuvé et signé par les communes et intercommunalités du Pilat qui le souhaitent, par le Conseil régional Rhône-Alpes, les Conseils généraux du Rhône, de la Loire et par l'État qui délivre le label.

Tous les signataires s'engagent ainsi à agir dans le sens de la charte.

Pourquoi adhérer ou renouveler son adhésion au Parc naturel régional du Pilat?

## Pour les communes

Des obligations supplémentaires? Les communes signataires s'engagent à prendre des décisions cohérentes avec le projet de territoire défini dans la charte et participent à la vie du syndicat mixte du Parc. En retour, les communes bénéficient :



Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez



Équilibre agriculture – urbanisme

- ▶ d'un label reconnu au niveau national, voir international qui accroît l'attractivité du territoire;
- ▶ des services et conseils d'une équipe technique pluridisciplinaire pour faire face aux enjeux de demain;
- ▶ d'un accès à des moyens financiers supplémentaires;
- ▶ d'une meilleure mise en cohérence des projets portés sur l'ensemble du territoire;
- ▶ d'une opportunité d'aborder, de manière innovante, des enjeux supra communaux avec les autres collectivités pour construire à plusieurs l'avenir du Pilat;
- ▶ du maintien de leur identité et de leur spécificité rurale en interaction avec les agglomérations de la région.

## Pour les habitants

Des obligations supplémentaires? Les règles générales qui s'appliquent sur le territoire du Parc sont les mêmes qu'ailleurs. Le syndicat mixte ne dispose pas de pouvoir réglementaire et œuvre dans la concertation. Cependant, les communes et intercommunalités signataires de la charte s'engagent à mettre en œuvre une démarche de qualité sur leur territoire et sont amenées à prendre des dispositions spécifiques pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des paysages. Les habitants, entreprises et visiteurs doivent s'y conformer et bénéficient en retour :

- ▶ d'un cadre de vie préservé;
- ▶ d'une meilleure connaissance de leur territoire de vie;
- ▶ d'aides, de conseils voire d'accompagnement pour anticiper les enjeux.



Prairie fleurie

Peut-on perdre le label «Parc naturel régional»?

La perte de label, ou déclassement, est possible. Elle est envisagée lorsqu'un Parc ne remplit plus les missions qui ont justifié son classement pour la durée de validité de sa charte, ou lorsque les caractéristiques patrimoniales qui ont justifié son classement ont été perdues. Le Parc naturel régional du Marais Poitevin, créé en 1979 a ainsi perdu son label en 1997. La perte de qualité des zones humides, patrimoine du Marais Poitevin et le manque d'engagement des collectivités au service du développement durable de leur territoire ont justifié cette décision.

# Axe 1

## Une gestion maîtrisée des espaces et des ressources

### Pourquoi ?

#### Pour conforter la biodiversité.

Avec ses 200 milieux naturels ou semi-naturels différents, le massif du Pilat est un réservoir de biodiversité à l'échelle régionale. Sa situation géographique en bordure orientale du massif central, lui permet d'occuper un rôle stratégique dans les échanges biologiques du massif central avec les espaces de nature situés en rive gauche du fleuve Rhône jusqu'à la chaîne alpine. Il s'agit de conserver, voire d'accroître, le niveau de biodiversité du Pilat.

### Comment ?

- ▶ En suivant l'état de la biodiversité et son évolution.
- ▶ En protégeant et engérant les espaces naturels remarquables.
- ▶ En préservant le réseau de « corridors » végétaux ou aquatiques permettant la circulation des espèces entre les différents espaces naturels remarquables.

Maintenir la limite ville-campagne



### Pourquoi ?

#### Pour recréer un lien favorable entre urbanisme et paysage.

Le diagnostic de territoire a révélé une augmentation de la construction et la progression de l'urbanisation entraînant par endroit une banalisation des paysages. Il est impératif de parvenir à maîtriser cette dernière afin notamment de préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers, pour leurs valeurs nourricière, économique, écologique et paysagère.

### Comment ?

- ▶ En valorisant les éléments structurants du paysage, comme la cœtière rhodanienne ou les crêts du Pilat.
- ▶ En recourant à une approche durable de l'urbanisme, économe en ressources, garante d'une identité rurale et favorisant un nouveau vivre-ensemble.

# Axe 2

## Des modes de vie plus sobres et plus solidaires

### Pourquoi ?

#### Pour inscrire l'habitat dans la durée.

Demain, les principes d'écoconstruction et d'écoréhabilitation devront se généraliser. Pour cela, les habitants, les maîtres d'ouvrage et autres professionnels du bâtiment doivent y être sensibilisés dès aujourd'hui. La réhabilitation de l'habitat existant et les constructions nouvelles devront se faire en veillant à un prélèvement le plus faible possible sur les ressources.

### Comment ?

- ▶ En adaptant en priorité l'habitat existant.
- ▶ En construisant pour favoriser le lien social ainsi que la sobriété foncière et énergétique.



Réhabiliter suivant les normes thermiques à venir

### Pourquoi ?

#### Pour favoriser une mobilité durable.

En partenariat avec l'association Pilattitude, le syndicat mixte du Parc joue un rôle moteur dans l'expérimentation de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle et dans la prise en compte de la mobilité dans les aménagements urbains. Cette mobilité nouvelle se situe au carrefour des politiques de l'urbanisme (densification des centres bourgs), de l'emploi (maintien et création d'emplois de proximité), des loisirs (accessibles en modes de transport doux) et du développement des technologies de l'information et de la communication (visioconférences et télétravail).

### Comment ?

- ▶ En développant et promouvant l'écomobilité au travers de la Maison de la Mobilité.
- ▶ En garantissant des aménagements d'infrastructures compatibles avec les enjeux du territoire.

### Pourquoi ?

#### Pour promouvoir des usages de loisirs doux.

Avec deux millions d'habitants résidant à moins d'une heure, le Pilat est une destination phare pour les loisirs de nature. Veillons à ce que ces activités de loisirs, quelles qu'elles soient, sources de revenus pour le Pilat, perturbent le moins possible les milieux naturels et la tranquillité des habitants. Mettons à l'honneur les loisirs doux accessibles au plus grand nombre, quelles que soient les capacités physiques ou financières de chacun.

### Comment ?

- ▶ En favorisant les comportements de loisirs à faible impact sur l'environnement.
- ▶ En développant une offre de loisirs doux pour tous les publics.



Développer les loisirs à faible impact sur l'environnement

### Pourquoi ?

#### Pour valoriser les patrimoines et renforcer les échanges culturels.

Les réseaux, associations et collectivités locales sont porteurs d'opérations de valorisation des patrimoines, comme les huit festivals annuels qui ont lieu sur le territoire du Parc. Ils sont autant d'événements ou d'actions qui contribuent à l'attractivité du territoire. Grâce à eux, les habitants du Pilat se rencontrent et se rapprochent également de leurs voisins des villes-portes. Autant d'échanges qu'il convient d'encourager pour une plus grande préservation des patrimoines et le partage d'une culture commune.

### Comment ?

- ▶ En faisant découvrir les patrimoines humains du Pilat.
- ▶ En favorisant une vie culturelle dynamique.

## Axe 3 Des modes de production durable en lien avec la consommation locale

### Pourquoi ?

#### Pour maintenir une activité agricole de qualité et accroître son autonomie.

L'agriculture pilatoise, forte de ses 90 millions d'euros de produit annuel brut, renforce l'économie locale. Ce secteur est pourtant menacé : le métier d'agriculteur n'attire que peu de jeunes et certaines entreprises agricoles de taille modeste peinent à survivre. Conscient que l'agriculture de proximité est un atout indéniable pour le cadre de vie et l'environnement du massif, le Parc soutient les agriculteurs.

### Comment ?

- ▶ En améliorant la performance environnementale des entreprises agricoles.
- ▶ En diversifiant et en valorisant localement les produits et services de l'agriculture du Pilat.
- ▶ En revalorisant le métier d'agriculteur.

### Pourquoi ?

#### Pour renforcer l'exploitation et la production forestière.

La forêt qui recouvre près de la moitié du Pilat est une richesse à exploiter tant en production qu'en espace récréatif. Tous les intervenants de ces espaces boisés se sont accordés pour définir un projet collectif qui valorise cette multifonctionnalité. Le potentiel de production, la valeur biologique, l'accessibilité, le rôle de protection de l'eau et des sols entrent en ligne de compte pour orienter l'utilisation de chaque parcelle forestière.

### Comment ?

- ▶ En garantissant une gestion sylvicole durable anticipant les évolutions du climat.
- ▶ En recherchant une valorisation plus locale de la ressource bois.

### Pourquoi ?

#### Pour poursuivre le développement de l'écotourisme.

Minimiser les impacts sur les milieux naturels tout en participant au développement local, tels sont les objectifs de l'écotourisme.

Il correspond aux valeurs du Parc et de la Charte Européenne du Tourisme Durable, dont il est signataire. Dans ce texte, la vertu pédagogique des actions de protection des milieux naturels et de mise en valeur des patrimoines et des paysages est mise en avant.

### Comment ?

- ▶ En faisant évoluer les pratiques des opérateurs touristiques suivant les principes du tourisme durable.
- ▶ En promouvant le territoire en tant que destination écotouristique.

### Pourquoi ?

#### Pour accompagner la création de biens et de services sur le territoire.

L'économie du Pilat repose sur l'agriculture, la sylviculture, le tourisme mais aussi sur l'artisanat, le commerce et les services, ainsi que sur les industries historiques du territoire comme la métallurgie, le textile, la plasturgie, l'agroalimentaire, confrontées à la concurrence de marchés mondialisés. Il est proposé d'axer le développement économique du Pilat sur la complémentarité de ces différents types d'entreprises entre elles mais également avec les collectivités.

### Comment ?

- ▶ En améliorant la performance environnementale et sociale des collectivités et des entreprises.
- ▶ En menant une politique concertée de développement économique et de services.
- ▶ En maintenant et en créant des activités génératrices d'emplois non délocalisables.

### Pourquoi ?

#### Pour viser la sobriété énergétique et développer les énergies renouvelables.

Le Parc naturel régional du Pilat doit être un territoire exemplaire dans la maîtrise de sa consommation d'énergie et dans sa participation à la production d'énergies locales renouvelables. De cette façon, il s'engage directement en faveur des objectifs nationaux et internationaux de réduction des gaz à effet de serre.

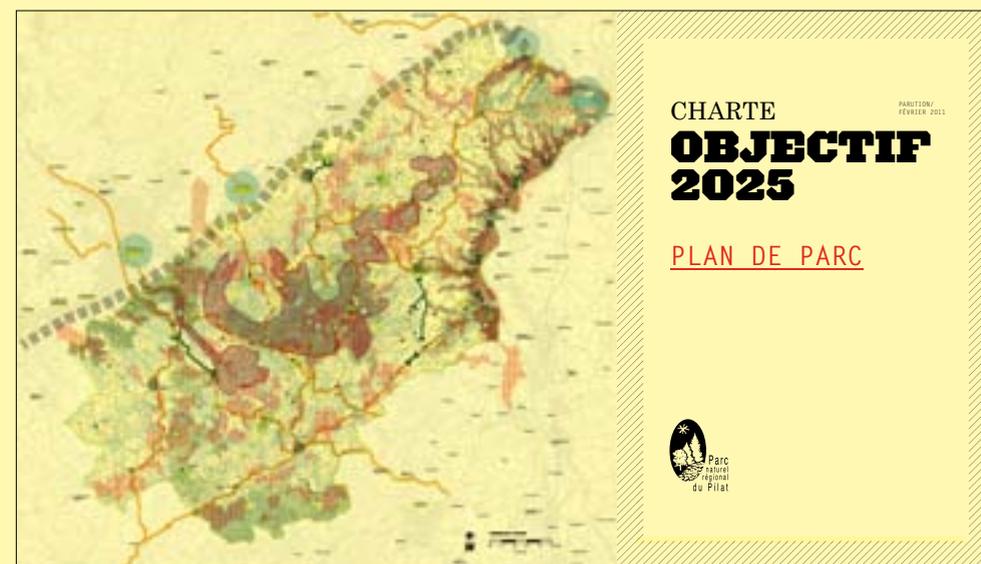
### Comment ?

- ▶ En recherchant prioritairement la sobriété et l'efficacité dans la consommation énergétique.
- ▶ En développant localement les énergies renouvelables dans le respect de l'environnement et des paysages au bénéfice du territoire et de ses acteurs locaux.
- ▶ En assurant la cohérence des Plans Climat-Énergie Territoriaux.



Le Pilat, une destination écotouristique

Revaloriser le métier d'agriculteur



Plan de Parc, document de spatialisation de la charte à consulter sur: [www.info-parcs.com/pilat/plan\\_Parc](http://www.info-parcs.com/pilat/plan_Parc)



Conforter une agriculture de haute qualité alimentaire et environnementale.



Créer des activités génératrices d'emplois

# Axe 4

## Un Parc acteur du territoire régional et au-delà

### Pourquoi ?

Pour tisser des relations solidaires au sein du territoire et au-delà.  
Les communes rurales et les espaces urbains ont exprimé leur solidarité en s'associant au sein du syndicat mixte du Parc en 1974.  
Les grandes métropoles émergent et les collectivités se réorganisent pour travailler à bénéfice réciproque.

### Comment ?

- ▶ En organisant la synergie entre le syndicat mixte du Parc et les collectivités du territoire.
- ▶ En développant les liens avec les métropoles et collectivités voisines.

### Pourquoi ?

Pour stimuler l'innovation et l'approche prospective.  
Un territoire de Parc se doit d'être innovant. Pour faire face aux enjeux qui peuvent déstabiliser le territoire, le syndicat mixte du Parc se doit d'expérimenter des solutions et d'anticiper les problèmes.  
Pour se faire, il mobilise les partenaires locaux, régionaux ou extra-régionaux pour mutualiser compétences et réflexions, élaborer des scénarii prospectifs...

### Comment ?

- ▶ En favorisant les réflexions prospectives et en anticipant les enjeux futurs.
- ▶ En faisant du Parc un lieu privilégié pour l'expérimentation et la recherche.
- ▶ En participant aux réseaux départementaux, régionaux, nationaux et européens.
- ▶ En initiant des projets de coopération interterritoriaux et internationaux.

# Axe 5

## Une mobilisation de tous les citoyens pour changer d'ère

### Pourquoi ?

Pour développer une culture commune du territoire.  
La connaissance du Pilat et de ses enjeux permet à chacun de mieux s'approprier le territoire et d'agir en respectant ce qui en fait sa valeur.  
Les événements comme la nuit de la chauve-souris ou le programme d'éducation au territoire pour les scolaires offrent aux petits et aux grands la chance d'une relation privilégiée avec le Pilat et aiguisent leur esprit critique sur leur propre manière d'agir.  
De cette connaissance émergent des comportements écocitoyens, plus sobres et plus solidaires.

### Comment ?

- ▶ En éduquant et en sensibilisant les plus jeunes au territoire.
- ▶ En diffusant la connaissance auprès du grand public.



Éduquer et sensibiliser au territoire

### Pourquoi ?

Pour rendre chacun acteur du projet de territoire.  
La démarche d'information et de sensibilisation aux objectifs de la charte est continue auprès des élus et des habitants. Il est essentiel d'informer les citoyens des objectifs et des ambitions portés par la charte, de les aider à identifier les comportements à adopter pour rester réactifs face aux évolutions de leur territoire.

### Comment ?

- ▶ En partageant le projet de territoire.
- ▶ En développant la capacité d'action des habitants.

MON PARC  
NATUREL REGIONAL

# PILAT 2025

*un avenir à partager*

Parc naturel régional  
du Pilat

Maison du Parc  
2 rue Benay  
42410 Pélussin

info@parc-naturel-pilat.fr  
T. 04 77 87 52 01

« Plan de Parc de la charte  
« objectif 2025 » en ligne sur

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)

Rhône-Alpes<sup>Region</sup>

Septembre 2011

crédits photographiques :  
Parc du Pilat / F. Coste,  
JL. Gonterre, G. Lebois, JL. Rigaux,  
Conseil général de la Loire

conception :  
[www.lavitrinedefraix.fr](http://www.lavitrinedefraix.fr)

